



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 29 AVRIL 2023

Affaire n° 39-20230429

**Création d'emplois permanents dans le cadre de la
promotion interne 2022**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

2 mai 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 21 avril 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 33
- représentés : 13
- absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-neuf avril à neuf heures cinquante-huit, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Gilles Henriot

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon par Marie Hélène Genna-Payet, Marie-Lise Blas par Jean-Pierre Georger, Jack Gence par Mansour Zarif, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Patricia Lossy par Augustine Romano, Noëline Domitile par Mimose Dijoux-Rivière, Régine Blard par Jacquet Hoarau, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Allan Amony par Charles Emile Gonthier, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine, Monique Bénard par Gilles Henriot

Étaient absents :

Nadège Schneeberger, Jean-Yves Félix, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 39-20230429

Création d'emplois permanents dans le cadre de la promotion interne 2022

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu** l'arrêté n°106/2022/CDG du Centre de gestion du 28 décembre 2022 fixant la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (à l'ancienneté) au grade de technicien au titre de la promotion interne,
- Vu** l'arrêté n°108/2022/CDG du Centre de gestion du 28 décembre 2022 fixant la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (à l'ancienneté) au titre de la promotion interne,
- Vu** l'arrêté n°24/2023/CDG du Centre de gestion du 17 mars 2023 portant réinscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (après l'examen professionnel) au titre de la promotion interne,
- Vu** le rapport n° 39-20230429 présenté au Conseil Municipal du 29 avril 2023,

Considérant que la promotion interne permet aux fonctionnaires territoriaux de progresser dans leur carrière et d'accéder à un cadre d'emploi supérieur, soit après obtention d'un examen professionnel, soit en considération de l'expérience et de la valeur professionnelle de l'agent,

Considérant que l'accès à un cadre d'emploi supérieur au titre de la promotion interne est subordonné à l'inscription sur une liste d'aptitude établie par le Centre Départemental de Gestion sur proposition de l'autorité territoriale,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 29 avril 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

Article 1 La création des emplois permanents suivants, selon les modalités indiquées :

Emplois permanents créés	Situation actuelle Cadres d'emploi <i>(à titre indicatif)</i>	Nouveaux Cadres d'emplois	Nombre d'heures/mois	Nombres d'emplois permanents créés
Dessinateur	Adjointes techniques Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	Agents de maîtrise Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	151H67 Temps complet	1
Chef de service	Adjointes techniques Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	Agents de maîtrise Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	151H67 Temps complet	2
Responsable	Adjointes techniques Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	Agents de maîtrise Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	151H67 Temps complet	1
Agent jardinier	Adjointes techniques Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	Agents de maîtrise Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	151H67 Temps complet	1
Agent de production	Adjointes techniques Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	Agents de maîtrise Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	151H67 Temps complet	1

Emplois permanents créés	Situation actuelle Cadres d'emploi <i>(à titre indicatif)</i>	Nouveaux Cadres d'emplois	Nombre d'heures/mois	Nombres d'emplois permanents créés
Agent électricien des bâtiments	Adjoints techniques Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	Agents de maîtrise Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	151H67 Temps complet	1
Agent polyvalent des écoles	Adjoints techniques Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	Agents de maîtrise Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	121H34 Temps non complet	2
Chef de production culinaire	Adjoints techniques Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	Agents de maîtrise Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	151H67 Temps complet	2
Chef de service	Adjoints techniques Territoriaux, Filière Technique Catégorie C	Techniciens territoriaux Filière technique Catégorie B	151H67 Temps complet	1
Total des emplois à créer				12

Article 2 Ces créations d'emplois permanents interviennent en application des dispositions législatives prévues par la Code Général de la Fonction Publique,

Article 3 Les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 du budget de la commune,

Article 4 En vertu de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,